

**ACCUEILLIR DE NOUVEAUX
IMMIGRANTS
EN 2001, 2002 ET 2003**

**UN CHOIX HUMANITAIRE
AUTANT QUE NÉCESSAIRE**

*Mémoire présenté à la Commission de
la culture de l'Assemblée nationale*

Août 2000

Conception, recherche et rédaction

Lyse Frenette

Collaboration

Régent Chamard

Édition et mise en forme du document

Martine Jore

Francine Simoneau

**Révision linguistique et
version abrégée pour le mémoire**

Vincent Ross

Conseil des relations interculturelles

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 4.03

Montréal (Québec)

H3A 1G1

Téléphone : (514) 873-8501

Télécopieur : (514) 873-3469

Courrier électronique : corelint@microtec.net

Site Internet : www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca

ISBN : 2-550-36485-6

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec- 2000

Dans ce document, le générique masculin est utilisé de façon épiciène.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1	
LES ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES PAR LE CONSEIL JUSQU'À MAINTENANT	9
CHAPITRE 2	
L'IMMIGRATION : UN ENJEU DE SOLIDARITÉ ET UN ENJEU DE SOCIÉTÉ	11
2.1 Les migrants accueillis pour des motifs humanitaires.....	11
2.2 L'immigration comme facteur de développement	12
2.2.1 L'évolution démographique de la population à l'échelle du Québec et de ses régions.....	12
2.2.2 Les besoins en main-d'œuvre.....	13
2.3 Un choix à la fois humanitaire et nécessaire	14
CHAPITRE 3	
DES CONSIDÉRATIONS ESSENTIELLES POUR APPRÉCIER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL	17
3.1 La situation en emploi des immigrants	17
3.2 L'opinion publique sur la question de l'immigration.....	19
3.3 La régionalisation et la décentralisation de l'immigration	19
3.4 La rétention des immigrants et des migrants interprovinciaux	21
3.5 L'évaluation de la part de la sélection québécoise	22
CHAPITRE 4	
RÉACTIONS AUX ORIENTATIONS PROPOSÉES POUR LES NIVEAUX 2001-2003	25
4.1 Réaction à la première orientation	25
4.2 Réaction à la deuxième orientation	26
4.3 Réaction à la troisième orientation.....	27
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	29

ANNEXE 1 - LISTE DES PERSONNES ET ORGANISMES CONSULTÉS POUR LA PRÉPARATION DE CE MÉMOIRE	33
ANNEXE 2 - TABLEAUX	35
Tableau 1 Principaux indicateurs du marché du travail au Québec, évolution de 1993 à 1999 et prévisions de 2000 à 2003.....	37
Tableau 2 Évolution de la présence des personnes au programme d'assistance-emploi, selon l'endroit de naissance et le statut, Québec, mars 1996 à mars 2000.....	38
Tableau 3 Évolution de la présence des nouveaux arrivants (moins de trois ans) au programme d'assistance-emploi, Québec, 1998 et 1999	38
Tableau 4 Principaux indicateurs annuels du marché du travail et des revenus, selon l'endroit de naissance, Québec, 1998.....	39
Tableau 5 Principaux indicateurs annuels du marché du travail et des revenus, selon l'endroit de naissance, région métropolitaine de Montréal, 1998.....	39
Tableau 6 Taux de présence des immigrants admis au Québec.....	40
Tableau 7 Sondage de l'opinion publique sur le nombre d'immigrants admis au Canada, Québec et reste du Canada 1996, 1998 et 2000	40
Tableau 8 Sondage de l'opinion publique sur les perceptions de l'impact de l'immigration, Québec et reste du Canada, 1998 et 2000	41
Tableau 9 Régions de destination et d'établissement (en janvier 1999) des immigrants admis de 1991 à 1998 (en %).....	42
Tableau 10 Échanges migratoires interprovinciaux selon la langue maternelle, par période quinquennale, Québec, 1966-1996	43
Tableau 11 Nombre de migrants interprovinciaux, par période quinquennale, Québec, 1966-1996.....	44
ANNEXE 3 LISTE DES MEMBRES	45

INTRODUCTION

Depuis 1986, le Conseil des relations interculturelles est un interlocuteur privilégié qui propose des réflexions permettant d'éclairer les décisions du gouvernement à l'égard de ses plans triennaux sur les niveaux d'immigration et sur l'intégration des personnes immigrantes. L'ensemble des facteurs sociaux liés à l'immigration ont fait l'objet des analyses proposées et dans ce mémoire, le Conseil se situe toujours dans la même perspective.

Sous forme de mémoire, ce document reprend les points essentiels de l'avis soumis par le Conseil des relations interculturelles à M. Robert Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration à la demande de ce dernier, afin de réagir aux propositions formulées dans le document *L'immigration au Québec, 2001-2003, un choix de développement*.

Le premier chapitre rappelle les orientations privilégiées par le Conseil dans les consultations antérieures sur les niveaux d'immigration. Le second chapitre insiste sur la nécessité de ne pas perdre de vue les motifs humanitaires derrière des considérations plus utilitaires de l'immigration. Le troisième chapitre présente certaines considérations essentielles pour apprécier la capacité d'accueil de la société québécoise, comme la situation en emploi des immigrants récents, l'opinion publique sur l'immigration, la politique de la régionalisation, les difficultés de rétention au Québec et la part de la sélection des immigrants par le Québec. Le dernier chapitre résume les réactions du Conseil face aux orientations du document de consultation. En conclusion, le Conseil propose ses recommandations à la lumière des réflexions et des données présentées.

CHAPITRE 1

LES ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES PAR LE CONSEIL JUSQU'À MAINTENANT

Le Conseil des relations interculturelles a soumis ses recommandations au ministre responsable de l'immigration à chacune des huit consultations entreprises depuis 1986 sur les niveaux d'immigration.

Le Conseil a toujours privilégié une croissance modérée des niveaux. Cette option repose sur une vision de l'effet positif de l'immigration sur le développement du Québec aux plans démographique, économique et culturel et sur la volonté sociale de contribuer à l'accueil des réfugiés.

Cependant, tout en maintenant que l'immigration est un atout pour le Québec, le Conseil a toujours invité le gouvernement à moduler les niveaux recommandés l'évolution de la situation sociale, à partir de facteurs influençant la capacité d'accueil de la société québécoise.

Puisqu'il considère qu'un certain niveau d'immigration peut compromettre, tant pour l'immigrant que pour la société qui le reçoit, le succès du processus migratoire, certains indices ont été proposés pour mesurer cette capacité comme l'évolution du chômage et de l'emploi, le nombre d'immigrants prestataires de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi, la capacité des institutions à faire face aux besoins, le niveau des ressources disponibles et enfin, l'opinion publique et la volonté d'accueil.

Pour mieux intégrer les immigrants, le Conseil a réitéré la nécessité d'accroître les ressources destinées aux organismes œuvrant à l'accueil, à l'emploi et à la francisation. Il a aussi recommandé d'éliminer les barrières à l'emploi liées à l'origine ethnique ou à l'appartenance à une minorité visible, de régionaliser l'immigration et de sensibiliser l'opinion publique à la contribution de l'immigration quant au développement du Québec. Le Conseil préconise des orientations générales sur les niveaux plutôt que de viser des objectifs trop précis qui risquent de rendre la gestion de l'immigration inutilement contraignante.

CHAPITRE 2

L'IMMIGRATION, UN ENJEU DE SOLIDARITÉ ET UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Au milieu des années 1990, 125 millions de personnes vivaient hors de leur pays de naissance ou de citoyenneté. Les disparités dans la croissance démographique et économique, notamment entre les pays du Nord et ceux du Sud, s'ajoutant aux conflits et à la persécution qui perdurent à travers le monde, présagent du maintien sinon de l'augmentation de ces hauts niveaux d'effectifs migratoires.

Compte tenu du nombre élevé de personnes cherchant à améliorer leur sort économique ou politique, l'immigration s'avère un sujet de première importance pour nombre de pays. La moitié environ des migrants économiques, c'est-à-dire ceux qui partent pour se trouver du travail, se retrouvent dans les pays en développement, comme, par exemple, au Moyen-Orient ou en Afrique du Sud, alors que sur les 27 millions de personnes déplacées pour des raisons humanitaires, la moitié encore une fois se localise en Afrique ou en Asie de l'Ouest. Toutefois, en raison de leur richesse, presque tous les pays du G-7, soit l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Italie, le Japon et le Canada sont aussi vivement concernés par la pression de l'immigration internationale.

Ce chapitre abordera les enjeux de l'immigration pour le Conseil, soit l'accueil d'immigrants pour motifs humanitaire et celui de la contribution au développement de la société d'accueil, dans la perspective de faire ressortir leur égale importance.

2.1 LES MIGRANTS ACCUEILLIS POUR DES MOTIFS HUMANITAIRES

Lorsque fut créé le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en 1951, l'appellation réfugiés¹ s'appliquait surtout aux personnes fuyant les pays communistes. Mais la diversité des conflits et les situations de violation des droits de la personne dans le monde ont vite augmenté le nombre de ces personnes.

¹ Une personne réfugiée est celle qui « *craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques et qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* ». Définition de la Convention de 1951 relative aux réfugiés.

Le nombre des réfugiés est passé de moins de 3 millions en 1976 à environ 15 millions en 1995. À cela s'ajoutent 12 millions de personnes expulsées de leur milieu, mais déplacées à l'intérieur de leur pays. Toutefois, l'effectif total de personnes relevant de la compétence du HCR aurait diminué depuis, pour se situer autour de 22,3 millions en 1999.

Les réfugiés constituent 25 % de l'immigration québécoise des cinq dernières années alors que dans l'ensemble du Canada, leur part est de l'ordre de 12%. Ils proviennent de deux sources: ceux que le Québec sélectionne lui-même à l'étranger et ceux qui revendiquent, une fois arrivés au pays, le statut de réfugié et qui sont acceptés en ce sens.

Le nombre de personnes en situation de détresse à travers le monde requiert que certains gouvernements manifestent clairement leur intention de les accueillir et en ce sens, le Québec et le Canada font certes déjà leur part. Mais il ne faudrait pas qu'une vision essentiellement utilitaire de l'immigration en vienne à occulter la solidarité que les sociétés plus riches doivent démontrer à l'égard de personnes dont l'existence est menacée. Le Conseil privilégie à cet égard plus d'équilibre entre des orientations opportunistes et celles témoignant plus de solidarité notamment au regard de la situation des réfugiés.

2.2 L'IMMIGRATION COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Depuis l'adoption de sa politique en matière d'immigration au début des années 1990, le Québec met l'accent sur les contributions démographique et économique de l'immigration². Voyons ce qu'il en est aujourd'hui.

2.2.1 L'évolution démographique de la population à l'échelle du Québec et de ses régions

En janvier 2000, l'Institut de la statistique du Québec rendait disponibles ses dernières prévisions démographiques pour le Québec et ses régions.³ Ainsi, la population québécoise passerait de 7,3 millions à 7,8 millions entre 1996 et 2026, soit un ajout de 527 000 individus. Sans migration⁴, le nombre de personnes se maintiendrait au même niveau que celui de la population de 1996 (1996 : 7,3 millions et 2026, sans migration : 7,4 millions). La migration permet donc au Québec de maintenir sa croissance démographique, sa fécondité se situant actuellement à 1,5 enfant par femme, ce qui est insuffisant pour assurer

² Mentionnons que d'autres solutions sont envisageables, comme en Suède où l'on axe davantage les politiques sur le plein-emploi et sur des mesures orientées vers la famille en favorisant une participation maximale des femmes au marché du travail, ce qui a permis par ailleurs de redresser la fécondité.

³ Site Internet de l'Institut de la statistique du Québec (www.stat.gouv.qc.ca).

⁴ Migrations internationale et interprovinciale confondues. Par ailleurs, la migration internationale permet de compenser pour la migration interprovinciale déficitaire.

le renouvellement de la population (qui requiert environ 2,1 enfants par femme en âge de procréer).

Pour maintenir la population québécoise au niveau de 1996 ou même pour l'accroître, il faudrait allier une hausse de la fécondité à une hausse de l'immigration. Mais puisqu'un redressement significatif de la fécondité s'avère improbable, l'apport de l'immigration est donc essentiel pour assurer la croissance et même le simple maintien de la population québécoise.

La contribution de l'immigration est donc fort précieuse et cela est encore plus vrai pour la région de Montréal. En effet, sans migration, la communauté urbaine de Montréal serait en décroissance alors que le scénario de référence lui permet d'espérer un accroissement de 8,5 % d'ici 2026. À ce même horizon, seul un croissant centré d'ailleurs sur le Montréal métropolitain, s'étirant de l'Outaouais jusqu'à la région Centre-du-Québec présentera une certaine vigueur démographique.

Neuf des 17 régions administratives entameront une décroissance d'ici 2026. Les populations de la Gaspésie-Iles de la Madeleine, du Bas-St-Laurent, de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-St Jean, de la Mauricie et de l'Abitibi-Témiscamingue enregistreront des pertes au plan démographique dès la prochaine décennie. Trois autres régions se joindront au groupe après 2111: la région de Québec, sa voisine Chaudière-Appalaches ainsi que le Nord-du Québec.

2.2.2 Les besoins en main-d'œuvre

L'indice de remplacement, défini comme le rapport entre la population des 15-24 ans et celle des 55-64 ans, permet d'illustrer l'effet des variations propres des structures démographiques sur le marché du travail. Ce rapport fournit ainsi une indication de la tension de l'emploi liée aux seuls changements démographiques. Alors que cet indice se situe actuellement à 148, il sera coupé de moitié 30 ans plus tard, c'est-à-dire qu'il n'y aura alors que trois jeunes pour quatre personnes de 55-64 ans. Ces modifications se reflèteront nécessairement sur la population active et les besoins en main-d'œuvre.

Chaque région sera touchée par le vieillissement quoique chacune à des degrés différents. Dans les six régions qui entameront leur décroissance d'ici 2011, le nombre de jeunes chutera de plus de 40 % au cours de ces 30 années. Même les régions ayant une croissance vivront cette baisse. Dans les Laurentides, par exemple, la perte chez les jeunes sera de 5,1 %. La croissance de la population ne sera donc pas suffisante pour empêcher la baisse de l'effectif des jeunes. Et au même moment, la croissance des aînés sera très forte, de

l'ordre de 122 % à l'échelle du Québec. Selon les Nations Unies, c'est le rythme le plus rapide qui sera observé dans les pays industrialisés. En 2026, le poids démographique des personnes âgées de 65 ans et plus sera supérieur à 20 % dans toutes les régions, sauf dans le Nord-du-Québec.

À plus court terme, mentionnons que les indicateurs du marché du travail affichent actuellement une solide performance et selon Emploi-Québec, le Québec continuera sur cette lancée. Au cours des quatre prochaines années, plus d'un quart de million de nouveaux emplois (246 500) seraient créés. Depuis quelques années, l'ensemble des régions ont vu leur marché du travail se redresser. Pour les années de 2001-2003, près de 158 000 emplois devraient être créés.

Le Québec sera donc en meilleure position pour accueillir davantage d'immigrants qu'au cours des années antérieures. Si l'on met en parallèle les niveaux prévus d'immigration avec les niveaux d'emplois créés, la hausse des niveaux devrait être plus élevée en début qu'en fin de période: le nombre d'emplois créés sera plus élevé en 2001 (67 000) qu'en 2003 (42 900).

2.3 L'IMMIGRATION : UN CHOIX À LA FOIS HUMANITAIRE ET NÉCESSAIRE

Comme on a pu le constater, l'immigration (même avec un niveau de 30 000 immigrants par année) ne pourra pas à elle seule empêcher la décroissance démographique au Québec à partir du 2026, mais au moins, elle contribuera à limiter la vitesse et la portée de cette décroissance. De plus, en fournissant une main-d'œuvre additionnelle qui rejoindra les rangs de la population active, l'immigration permettra de réduire le rapport de dépendance entre les inactifs et les actifs et d'atténuer les pressions sur les marchés du travail régionaux qui seront proches du plein-emploi.

Étant donné le rythme rapide et sans précédent du vieillissement de la population, remplaçant désormais par son ampleur inégalée la fameuse « revanche des berceaux » pendant laquelle le Québec battait des records de fécondité, la contribution de l'immigration devient un élément clé pour mieux traverser la transition démographique qui s'amène.

Mais cet objectif utilitaire ne devrait pas être le seul ou le principal à considérer dans l'accueil des immigrants. Le Conseil des relations interculturelles privilégie plutôt une approche équilibrée qui tienne compte aussi des aspects humanitaires de l'immigration.

Une telle vision permet de concevoir l'immigration comme un apport important pour le dynamisme de la société québécoise, à Montréal et dans les autres régions, mais aussi comme solution aux difficultés majeures que rencontrent un nombre croissant de personnes en situation de détresse. Les deux angles sont également importants, soit, de l'intérieur, celui de la contribution au développement démographique, économique, culturel et social au Québec mais sans perdre de vue la perspective extérieure de ceux pour qui une terre d'asile permettrait de vivre plus décemment et en plus grande sécurité.

De plus, il n'est pas inutile de rappeler que même si le parcours migratoire des réfugiés est plus difficile que celui des immigrants sélectionnés, leur capital humain n'est pas négligeable si l'on se fie entre autres à leur scolarité⁵. De plus, puisque près de 4 réfugiés sur 5 admis au cours de la période de 1990 à 1998 sont toujours présents au Québec⁶, leur apport est aussi *profitable*.

⁵ Au tableau 13 du document statistique accompagnant le dossier de consultation, on peut constater que près du tiers des réfugiés ont 14 années et plus de scolarité.

⁶ Tableau 16 du document précité.

CHAPITRE 3

DES CONSIDÉRATIONS ESSENTIELLES POUR APPRÉCIER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le Conseil désire soulever certaines questions essentielles dans une perspective d'augmentation des effectifs d'immigrants à accueillir. Avant de se prononcer sur la pertinence d'une telle croissance, certaines facettes de la capacité d'accueil requièrent une évaluation préalable, ce qui malheureusement ne se retrouve pas dans le document soumis à la consultation.

Il s'agit d'abord de la situation en emploi des immigrants, compte tenu de la reprise qui se manifeste depuis 1997 et qui s'est accentuée récemment. La sensibilité de l'opinion publique est aussi à considérer puisqu'une perception positive de l'immigration est capitale dans un contexte où la composition de la population est appelée à changer rapidement. Un troisième facteur tient au fait que la régionalisation occupe bien peu de place dans les orientations du prochain plan triennal et les propos du document de consultation sont peu emballants à cet égard. Un autre aspect tout aussi important concerne la capacité du Québec de garder sur son territoire la population qui y immigré ou qui y est née. Enfin, le Conseil souhaite revenir sur la part de la sélection de l'immigration exercée par le Québec, que l'on situe généralement entre 50 et 60 % de l'ensemble des immigrants admis au Québec et que l'on souhaite hausser dans chacun des scénarios envisagés.

3.1 LA SITUATION EN EMPLOI DES IMMIGRANTS

Du début de la décennie 1990 jusqu'au milieu de celle-ci, les indicateurs du marché du travail affichaient une détérioration de la situation des personnes nées à l'extérieur du Canada par comparaison avec les personnes nées ici (tableau 2). Malgré le redressement des dernières années et la probabilité que la situation se poursuive, certaines difficultés sont toujours présentes.

Ainsi, même si le nombre de prestataires à l'assistance-emploi chute depuis quelques années, la baisse est plus faible pour les personnes nées à l'extérieur du Canada (excluant les revendicateurs). Jusqu'ici, les personnes immigrées n'ont pas bénéficié pas autant de la reprise économique que les autres prestataires. Les écarts auraient même tendance à s'accroître.

D'autres informations statistiques ont été obtenues de Statistique Canada en juin 2000 et indiquent que les immigrants ont plus de difficultés que le reste de la population à obtenir un emploi ou à participer au marché du travail et qu'elles sont plus touchées par le chômage. Elles ont aussi des revenus beaucoup moins élevés et sont beaucoup plus touchées par la pauvreté. Ces mêmes tendances sont aussi plus accentuées dans la région métropolitaine de Montréal où vit en majorité la population immigrée.

Les représentants des organismes travaillant en insertion en emploi sont unanimes à témoigner d'une demande accrue de travailleurs et de la qualité de la main-d'œuvre disponible. C'est la jonction entre ces deux constats qui semble difficile et ce, pour cinq raisons principales :

- comme les immigrants choisis sont davantage qualifiés en raison des exigences de la nouvelle grille de sélection, leurs attentes sont élevées mais ils ne s'attendent pas à une compétition aussi féroce sur le marché du travail. Aussi se retrouvent-ils surpris et déçus de devoir dans bien des cas se réorienter professionnellement, notamment en informatique, alors qu'ils sont déjà chimistes, biologistes, spécialisés en gestion, en marketing, etc. Plusieurs acceptent alors des emplois moins qualifiés, alors que d'autres, découragés de la situation, doivent recourir à l'aide sociale ou songent à quitter le Québec;
- à cette méconnaissance de la situation au Québec s'ajoute aussi la non-reconnaissance des diplômes ou de l'expérience acquise à l'étranger. Des efforts accrus seraient nécessaires pour adapter les formations que l'on juge non adéquates. On déplore aussi le manque d'adaptation des institutions québécoises à la diversité;
- les entreprises sont très peu sensibilisées aux bassins existants de main-d'œuvre qualifiée. Elles la découvrent et l'apprécient notamment à l'occasion de stages développés par le comité d'adaptation de la main-d'œuvre, personnes immigrantes (CAMO-PI). Mais les grandes entreprises, plus conscientes de la diversité, embauchent très peu, alors que les petites et moyennes entreprises s'avèrent très craintives devant cette main-d'œuvre potentielle. De plus, les programmes d'accès à l'égalité sont encore mal perçus et il demeure plus facile de placer un immigrant d'origine européenne que celui appartenant à l'une des minorités visibles;
- les emplois dans les secteurs de pointe exigent très souvent la connaissance à la fois du français et de l'anglais. Privilégier la seule connaissance du français dans la sélection peut donc entraîner des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Mieux vaut, selon eux, expliquer la nécessité de parler français au Québec et soutenir cet apprentissage;

- les besoins en main-d'œuvre touchent la plupart des secteurs d'activité économique et plusieurs régions ont des pénuries de main-d'œuvre, ce qui est peu connu des personnes immigrantes, au Québec comme à l'étranger.

3.2 L'OPINION PUBLIQUE SUR LA QUESTION DE L'IMMIGRATION

Divers sondages d'opinion publique sont menés au Québec et au Canada pour évaluer les connaissances sur l'immigration et les appuis à ce sujet. En comparant l'opinion publique québécoise à celle prévalant ailleurs au Canada (tableau 7), on observe un appui plus important aux niveaux actuels d'immigration chez les Québécois. Ces constats pourraient s'expliquer, selon des spécialistes de la question, par des nombres d'immigrants très élevés à Vancouver et à Toronto et par l'importance des concentrations des flux d'immigrants dans ces deux métropoles. Cependant depuis 1996, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, le soutien à une politique qui maintiendrait ou accroîtrait les niveaux d'immigration gagnerait du terrain.

Certaines informations complémentaires sont aussi recueillies annuellement, au Québec et dans le reste du Canada, sur la perception de l'impact de l'immigration sur la culture, le chômage et la criminalité. Le tableau 8 nous fait ainsi voir que l'opinion publique est partagée sur les deux premiers volets alors que relativement à la criminalité, la plupart des gens, au Québec comme ailleurs au Canada, considèrent que l'immigration est sans effet.

Un sondage d'opinion sur l'immigration et les relations interculturelles réalisé en 1996⁷ révèle aussi que dans la population, la connaissance des politiques et des niveaux d'immigration est assez faible. Toutefois, les contacts interculturels seraient de plus en plus fréquents et les attitudes à l'égard des relations interculturelles s'avèreraient d'autant plus positives que l'on a davantage l'expérience personnelle de tels contacts⁸.

3.3 LA RÉGIONALISATION ET LA DÉCENTRALISATION DE L'IMMIGRATION

Dès 1988, le Conseil des relations interculturelles recommandait une meilleure répartition des immigrants sur le territoire du Québec. Dans des avis plus récents, le Conseil a approfondi sa réflexion sur les orientations de la politique ministérielle adoptée en 1993, notamment en souhaitant une accentuation des efforts de décentralisation.

⁷ MRCI, *Sondage d'opinion publique québécoise sur l'immigration et les relations interculturelles 1996*, Résumé et synthèse du sondage téléphonique réalisé par Jacques Joly, des Services à la recherche JTD inc.

⁸ La majorité des répondants surestiment la part des immigrants dans la population (55 %) et ceci est encore plus fort dans la région montréalaise (61 %) et 29 % des Québécois ou 22 % des Montréalais l'ignorent.

Le document de consultation rappelle que la régionalisation est une avenue difficile qui nécessite des efforts de plusieurs ordres et qui exige du temps, de l'énergie et des ressources. Sans que cette voie soit remise en question, on décèle cependant un certain défaitisme, peu prometteur.

Pourtant, malgré le peu d'efforts consentis jusqu'ici envers la régionalisation, l'île de Montréal perd du terrain comme destination : 84,6 % des immigrants admis entre 1991 et 1994 optaient pour cette destination alors que la fraction tombait à 73,2 % pour la période 1995-1997, puis à 72,6 % en 1998. Si l'on compare les régions de destination à celles où les gens se fixent réellement, les proportions sont encore plus faibles, soit environ 70 % en 1998 pour l'île de Montréal.⁹

Pour accentuer ce mouvement, la stratégie à viser passe, selon le Conseil, par la décentralisation des décisions et des budgets. Dans la fixation des niveaux d'immigration à l'échelle du Québec, l'orientation première du document de consultation exige de prendre en compte la capacité d'accueil du marché de l'emploi, des services publics et de la société pour l'ensemble du Québec. Mais à ce jour, cette évaluation n'a jamais été faite sur une base régionale, tel que recommandé antérieurement par le Conseil.

Cette évaluation régionale doit aussi s'accompagner d'une décentralisation des décisions. Les recommandations issues de la concertation du milieu, où sont aussi présents, rappelons-le, les représentants ministériels régionaux, ne devraient plus être soumises à un processus aussi centralisé que celui en vigueur à l'heure actuelle.

Somme toute, à l'encontre du scepticisme exprimé envers la régionalisation dans le document de consultation, le Conseil préfère retenir les éléments avancés dans le rapport annuel du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour 1998-1999, à savoir *que la régionalisation est capitale pour tirer parti de l'ensemble de la capacité d'accueil du Québec et que le ministère mettra à jour son plan d'action sur la régionalisation de façon à l'ajuster, entre autres, à l'avis du Conseil des relations interculturelles sur la régionalisation, tout autant que pour y intégrer des mesures visant à améliorer la rétention des réfugiés en région et leur intégration* (p. 52).

⁹ Tableau 9 reproduit à l'annexe 2 et tiré du *Rapport annuel 1998-1999*, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, tableau 27, p. 53.

3.4 LA RÉTENTION DES IMMIGRANTS ET DES MIGRANTS INTERPROVINCIAUX

Pour que l'immigration contribue au développement du Québec et de ses régions, il faut s'assurer que les immigrants accueillis se fixent au Québec et y demeurent en forte proportion. On aurait souhaité que le document de consultation fasse état de deux faits préoccupants à cet égard, soit la question de la rétention des immigrants et la hausse récente du déficit migratoire interprovincial.

Le Québec retiendrait sur son territoire un peu moins de quatre immigrants sur cinq. En effet, selon le document de consultation, 77,3 % des immigrants admis de 1990 à 1998 étaient toujours présents en l'an 2000. Selon une étude similaire sur les immigrants admis de 1985 à 1994, 81 % de ceux-ci étaient encore présents en 1995.

Ces deux sources indiquent que le taux de rétention des nouveaux immigrants est en baisse. Un autre indicateur de la rétention, calculé non pas à partir des données administratives mais à partir des données de recensement, indiquerait qu'on ne retrouve en 1996 que 72 % des immigrants admis de 1991 à 1996 et que les deux tiers de ceux admis de 1981 et 1990¹⁰. Quelles sont les caractéristiques de tous ces immigrants mobiles? Sont-ils jeunes, instruits? Où vont-ils? Pour quels motifs ont-ils quitté le Québec et choisi une autre province ou un autre pays? Et pourquoi, tel que l'indique le tableau 16 du document de consultation, tant de gens d'affaires quittent-ils le Québec? Si l'on veut que le taux de rétention s'améliore, il nous faut un portrait plus précis de ces motifs afin de pouvoir apporter les correctifs qui s'imposent.

De plus aucune considération ne porte, dans le document de consultation, sur les migrations interprovinciales, qui dépassent de beaucoup le volume du mouvement migratoire international (tableau 10 du présent mémoire).

Depuis 1981, bien que toujours négatif, le solde interprovincial s'est nettement amélioré. Cependant, la migration interprovinciale demeure défavorable à l'évolution démographique du Québec et contribue à réduire le poids du Québec dans l'ensemble du Canada. La hausse des sorties interprovinciales depuis 1996 entraîne une augmentation du solde négatif de ces mouvements. Le Conseil estime important que l'on cherche à mieux comprendre cette évolution afin de cibler des interventions qui pourraient en réduire la portée.

Cette situation est préoccupante compte tenu des caractéristiques des migrants interprovinciaux. Dans d'autres publications de l'Institut de la Statistique du Québec, on

¹⁰ DUCHESNE, LOUIS, *La situation démographique du Québec*, Institut de la statistique du Québec, p. 108.

souligne en effet que le Québec est perdant dans ses échanges avec les autres provinces dans le cas des universitaires, puisque entre 1991 et 1996, il y a un écart négatif de 14 235 entre les entrants (19 340) et les sortants (33 575)¹¹.

En prenant en compte cette fois la langue maternelle, on constate que pour la même période, le solde migratoire interprovincial a été positif pour les francophones (1 680), mais négatif chez les anglophones (-24 125) et chez les personnes de langue maternelle autre (-13 895), immigrants ou enfants d'immigrants pour la plupart.¹²

Si l'on ajoute à ces deux facteurs celui de l'âge, puisque ce sont surtout les jeunes travailleurs et leurs enfants qui sont les plus mobiles, il faut admettre que les pertes interprovinciales sont lourdes de conséquence. Il serait impérieux de documenter davantage cette question afin de favoriser des interventions qui pourraient en réduire la portée.

Il est certes vrai que le Québec a une tradition de pertes interprovinciales mais, puisque ces départs impliquent aussi des immigrants accueillis par le Québec, il ne faudrait pas que des niveaux d'immigration plus élevés conduisent en bout de ligne à des sorties plus grandes du Québec.

3.5 L'ÉVALUATION DE LA PART DE LA SÉLECTION QUÉBÉCOISE

Dans le document soumis à la consultation, la part de la sélection québécoise est évaluée à 55 - 60 %¹³ de l'ensemble des immigrants admis et on souhaite l'augmenter pour atteindre 60 % et même 70 %. Selon le Conseil, ce calcul sous-estime la part réelle de la sélection québécoise

En effet, dans le cas des immigrants indépendants, ce n'est que le requérant principal qui est sélectionné, en tenant compte toutefois de certaines caractéristiques familiales. Pourtant lorsqu'on comptabilise les indépendants, on inclut le conjoint et les enfants de ce requérant, qui héritent automatiquement de la même catégorie que ce dernier. Moins de 50 % des indépendants sont dans les faits *directement* sélectionnés à ce titre.

¹¹ GAUTHIER, HERVÉ, *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, vol. II, BSQ, 1998, tableau 10.4, p. 99.

¹² GAUTHIER, HERVÉ, *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, vol. II, BSQ, 1998, tableau 10.4, p. 99.

¹³ Voir aussi LISÉE, Jean-François, *Sortie de secours*, Éditions Boréal, 2000, p. 205.

Dans la catégorie de la famille, les deux tiers environ des personnes admises à ce titre sont en fait les conjoints ou les enfants d'un résident (natif ou immigrant arrivé antérieurement). Ces personnes sont considérées non sélectionnées par le Québec alors qu'elles sont dans la même situation que les conjoints ou enfants des requérants principaux, sauf pour un décalage de temps, qui eux sont pourtant classés comme indépendants. Si on les catégorisait comme indirectement sélectionnés par le Québec, ce qu'ils sont tout autant que les conjoints ou enfants des requérants principaux indépendants, la part réelle de la sélection québécoise actuelle, *directe et indirecte*, se situerait plutôt à 75 ou 80 %!

CHAPITRE 4

RÉACTIONS AUX ORIENTATIONS PROPOSÉES POUR LES NIVEAUX 2001-2003

Trois orientations générales, auxquelles se greffent quatre scénarios de planification présentant les effets de différents niveaux d'immigration pour la période 2001-2003, sont soumises à la consultation. Le Conseil souhaite présenter ici ses réactions à chacune des orientations proposées.

4.1 RÉACTION À LA PREMIÈRE ORIENTATION : *augmenter le volume total d'immigration, en tenant compte de la capacité d'accueil du marché de l'emploi, des services publics et de la société.*

Un premier argument en faveur d'une hausse des niveaux d'immigration repose sur le fait que le nombre d'immigrants reçus depuis quelques années est inférieur à ce que le gouvernement aurait souhaité au moment de l'implantation de la politique d'immigration, notamment en raison de la conjoncture économique difficile du début des années 1990. Le Conseil souscrivait alors et souscrit toujours à l'orientation gouvernementale d'une hausse des niveaux. Cette position repose sur des motifs d'ordre humanitaire, économique, démographique et socioculturel.

Sur le plan humanitaire, le Conseil reconnaît l'importance pour le Québec de contribuer à diminuer le nombre grandissant de personnes en situation de détresse à travers le monde. Le Conseil est aussi d'avis que l'immigration constitue un apport démographique, économique et culturel intéressant pour le Québec et son développement à long terme. D'ailleurs, plus particulièrement sur l'île de Montréal, n'eût été de l'immigration internationale, le nombre de personnes aurait diminué et le foisonnement culturel qui le caractérise n'aurait pas la même vigueur.

La reprise économique actuelle permet certes d'appuyer une hausse des volumes. Les attributs des immigrants comme la jeunesse et la forte scolarité sont des atouts précieux pour renouveler la main-d'œuvre dans un contexte de vieillissement. Les nouveaux immigrants constituent aussi un renforcement démographique direct et, indirect, par leurs descendants¹⁴.

¹⁴ Le nombre moyen d'enfants des immigrants est supérieur à celui de la population née au pays. Voir à ce sujet, Louis Duchesne et Sophie Goulet, « Un enfant sur cinq a un parent né à l'étranger ». *Bulletin Données sociodémographiques en bref*. Institut de la statistique du Québec, Vol 4, n° 3. Juin 2000.

Par ailleurs, considérant le mandat du Conseil touchant la promotion de relations interculturelles harmonieuses, la capacité d'accueil s'avère une question centrale pour notre organisme. À ce sujet, nous avons déjà fait état de certaines difficultés d'insertion qui perdurent, des préoccupations de l'opinion publique, du faible impact jusqu'ici de la régionalisation. Mentionnons aussi les réductions des budgets des différents programmes d'accueil, d'établissement et d'insertion en emploi depuis quelques années¹⁵, alors que les niveaux d'immigration étaient assez stables. Ces réductions se sont certainement répercutées sur l'intégration des nouveaux immigrants, dont les difficultés perdurent.

C'est pourquoi le Conseil s'avoue perplexe devant une perspective de hausse des niveaux qui ne s'accompagnerait pas d'investissements plus importants, sur lesquels nous reviendrons plus loin. La relative fragilité du contexte actuel pourrait, si l'on ne soutient pas davantage l'intégration, risquer de dériver vers un certain nombre de tensions qui ont jusqu'ici été épargnées à la société québécoise.

Tout comme le Québec a besoin de mesures particulières pour protéger sa spécificité en Amérique du Nord, intégrer l'immigrant à cette société nécessite des efforts particuliers. Avant qu'il puisse fonctionner aisément comme citoyen, ce dernier doit connaître la langue de la vie publique, les valeurs, les institutions et le marché du travail, etc. Si l'on admet qu'il est bienvenu et même indispensable au développement de la société québécoise, il faut être conséquent avec ces choix et assumer les coûts qui en découlent pour assurer que sa contribution soit à la hauteur des attentes.

4.2 RÉACTION À LA DEUXIÈME ORIENTATION : *faire reposer l'essentiel de cette augmentation sur un accroissement du nombre et de la proportion des immigrants connaissant le français, afin qu'à moyen terme, la majorité des immigrants admis connaissent le français.*

De prime abord, il est certain que la sélection d'immigrants connaissant le français requiert moins d'investissements en intégration linguistique tout en favorisant une meilleure rétention de l'immigration au Québec. Mais cette option limite dans les faits les bassins d'où peuvent provenir les immigrants, ce qui peut rendre plus difficile d'atteindre l'objectif d'une hausse des niveaux.

Par ailleurs, connaître le français ne garantit pas pour autant l'intégration socio-économique. Les qualifications et habiletés professionnelles, tout comme la scolarité et la

¹⁵ À titre d'exemple, l'aide financière du Programme d'accueil et d'établissement des immigrants (PAEI) est passée de 3 860 600 \$ en 1997-1998 à 3 356 700 \$ en 1998-1999 et à 2 423 000 \$ tandis que celle du Programme de soutien à l'insertion en emploi (PSIE) se réduisait de 2 006 000 \$ en 1997-1998 à 1 663 500 \$ en 1998-1999 et à 897 000 \$ en 1999-2000 d'après les rapports annuels du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et de données préliminaires pour la dernière année.

connaissance d'une deuxième et même d'une troisième langue, demeurent des critères déterminants. Pour que le français soit jugé indispensable sur le marché du travail, il faut aussi que le message sociétal à cet égard soit clair, ce qui n'est pas toujours le cas. Ajoutons aussi qu'une scolarisation élevée, qui caractérise plusieurs immigrants, est un indice de leur capacité à se familiariser avec le français si jamais ils ne connaissent pas cette langue.

Une maîtrise suffisante du français est certes essentielle pour pouvoir participer à la vie économique, sociale et politique du Québec. Mais si un candidat à l'immigration qui désire être admis à titre d'indépendant, de réfugié ou pour rejoindre sa famille ne connaît pas le français, tout en sachant que c'est la langue de la majorité, il devrait pouvoir acquérir la maîtrise de cette langue au Québec. Le Conseil craint que la seconde orientation puisse conduire en fait à ne sélectionner que des travailleurs connaissant déjà le français, au détriment du nombre de réfugiés.

Le français sera toujours en situation précaire dans le contexte nord-américain et la société québécoise doit, si elle veut en préserver la pérennité, continuer de fournir une panoplie de mesures qui en renforcent à la fois la connaissance, l'usage et, si possible, l'attrait.

4.3 RÉACTION À LA TROISIÈME ORIENTATION : *maintenir les exigences de sélection mettant l'accent sur la recherche de candidats possédant des compétences professionnelles favorisant leur insertion rapide dans le marché du travail.*

Une telle orientation promet d'attirer une main-d'œuvre dont le Québec n'a pas à assumer les coûts de scolarisation et de formation qualifiante. On peut aussi penser qu'elle facilite l'insertion économique à court terme tout en répondant aux besoins du marché du travail. Mais cette vision de court terme risque de négliger les secteurs où existent des pénuries de main-d'œuvre moins fortement qualifiée. De plus, dans la mesure où cette orientation conduirait à ne sélectionner que des gens très scolarisés, on négligerait alors certains métiers spécialisés qui sont en demande.

Le Conseil tient à rappeler que nombre d'immigrants présents au Québec sont qualifiés mais que leurs problèmes découlent souvent de la non-reconnaissance de leurs acquis de formation. Ils subissent beaucoup de frustration sur le marché du travail et la déqualification et la sous-utilisation rencontrées ont aussi une influence négative sur leur famille, rendant ainsi l'intégration plus difficile.

Une dernière objection du Conseil repose sur le constat que lorsqu'il s'est fixé des niveaux élevés, le Québec a eu de la difficulté à les atteindre¹⁶. Aussi un resserrement des critères d'admission, tant du côté des qualifications qu'à l'égard de la connaissance de la langue française, compromettrait sans aucun doute l'atteinte de niveaux plus élevés d'immigrants.

¹⁶ Les niveaux initialement prévus pour 1993, 1994, 1995, 1996 et 1997, qui étaient de l'ordre de 40 000 à 45 000 immigrants, ont tous été revus à la baisse.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Conseil insiste fortement sur la nécessité d'établir un équilibre entre plusieurs facteurs pour planifier adéquatement les niveaux futurs d'immigration. Ainsi, que ce soit pour réussir l'intégration économique des nouveaux immigrants ou répondre aux besoins démographiques du Québec, la planification des niveaux doit aussi participer à l'effort de solidarité internationale envers les réfugiés tout en s'assurant de préserver la pérennité du fait français.

Après avoir vérifié que la capacité d'accueil actuelle le permettait, le Conseil appuie une hausse des niveaux d'immigration pour les trois prochaines années, sans marquer une préférence pour l'un des quatre scénarios présentés et tout en suggérant des niveaux plus élevés en début de période dans chaque scénario. Le Conseil préfère formuler quelques recommandations en rapport avec les orientations générales, avec la perspective de favoriser la poursuite de relations interculturelles harmonieuses.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA PREMIÈRE ORIENTATION

Le Conseil des relations interculturelles appuie une hausse des niveaux d'immigration pour la période 2001-2003 dans la mesure où les conditions suivantes seront respectées :

- 1. que les niveaux futurs d'immigration correspondent à une perspective démographique de long terme et qu'ils s'en rapprochent le plus possible; qu'ils soient aussi déterminés et ajustés en fonction des prévisions économiques à court et moyen termes;**
- 2. que l'immigration pour motif humanitaire reflète proportionnellement cette hausse;**
- 3. que les régions du Québec soient partie prenante de la détermination des niveaux en réalisant au plan régional des évaluations de leur capacité d'accueil, qu'une décentralisation des décisions leur permette de moduler l'offre de services aux réalités régionales et que les actions en matière d'attraction, d'intégration et de rétention des immigrants soient régionalisées en s'appuyant sur une concertation régionale;**

- 4. que les investissements en intégration reliés à l'accueil, à la reconnaissance des acquis et à l'insertion en emploi, soient ajustés à la hausse en fonction des niveaux plus élevés d'immigration;**
- 5. qu'une meilleure représentativité des immigrants, notamment de ceux appartenant aux minorités visibles, soit recherchée dans tous les secteurs d'activité de la société québécoise;**
- 6. que des indicateurs du processus d'intégration socio-économique soient développés et diffusés annuellement de façon à ce que des correctifs soient apportés au besoin, tant dans les niveaux prévus que dans les modalités d'intégration qui poseraient des difficultés particulières;**
- 7. que des études soient entreprises pour établir les motifs et les caractéristiques des personnes qui quittent le Québec et se dirigent ailleurs au Canada ou ailleurs dans le monde, en distinguant les personnes nées au Canada et celles nées à l'extérieur du Canada, et que des mesures soient prises à la lumière de ces résultats;**
- 8. que le gouvernement sensibilise la population québécoise sur l'importance d'être un partenaire actif dans l'accueil et l'intégration et sur les objectifs et les orientations de sa politique d'immigration, en faisant ressortir la contribution des immigrants à la société et la nécessité d'adapter les institutions à la diversité grandissante pour favoriser une intégration réussie.**

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SECONDE ORIENTATION

La seconde orientation, qui ferait reposer l'essentiel de l'augmentation sur une hausse du nombre et du pourcentage d'immigrants connaissant le français, est en vigueur depuis quelques années. En fait, la grille de sélection privilégie déjà les candidats connaissant le français, ce qui n'est pas remis en question. Cependant, il opte pour mieux sensibiliser les candidats à l'immigration au fait que le français est la langue principalement utilisée au Québec. Il propose aussi une offre soutenue de francisation aux nouveaux arrivants qui le requièrent plutôt que de limiter la sélection seulement à ceux qui, parmi les travailleurs, connaissent le français, comme le proposent les scénarios de planification.

De plus, le Conseil estime que la part des immigrants que le Québec sélectionne effectivement est sous-estimée par une catégorisation inadéquate des personnes admises à ce titre sous la catégorie de la famille. Plusieurs des personnes admises à ce titre sont en fait des conjoints ou des enfants d'immigrants admis antérieurement. En révisant cette évaluation le degré de contrôle exercé directement et indirectement par le Québec sur les mouvements d'immigration sera plus adéquatement reflété qu'il ne l'est actuellement.

En conséquence, le Conseil des relations interculturelles recommande :

- 9. que la stratégie relative à l'information diffusée aux candidats à l'immigration qui se destinent au Québec et qui connaissent ou non le français soit revue de façon à faire savoir clairement que le français est la langue officielle et la principale langue d'usage de la société québécoise;**
- 10. que soit offert à tout immigrant admis et aux membres de sa famille la possibilité d'apprendre ou de perfectionner le français, dans les lieux les plus susceptibles de favoriser cet apprentissage ;**
- 11. que les personnes admises dans la catégorie famille comme conjoints et enfants d'immigrants admis antérieurement soient considérés comme sélectionnés par le Québec et que les impacts d'un tel changement soient évalués et discutés.**

RECOMMANDATION RELATIVE À LA TROISIÈME ORIENTATION

Bien que certains secteurs de haute technologie demandent surtout une main-d'œuvre très qualifiée, les emplois disponibles ne se limitent pas uniquement à ces secteurs ou à ce type d'emplois. Beaucoup d'emplois moins ou peu spécialisés sont disponibles et ils pourraient être comblés par des immigrants. De plus, une sélection toute axée sur les travailleurs *d'élite* peut éventuellement rendre plus difficile l'atteinte de niveaux plus élevés d'immigration et s'avérer coûteuse en bout de piste, ces travailleurs étant très courtisés par plusieurs employeurs présents sur le marché nord-américain. Il pourrait être très difficile, non seulement de les attirer au Québec, mais de pouvoir les y retenir. Certains peuvent subir des difficultés d'insertion et de reconnaissance des compétences acquises et, puisqu'ils sont très mobiles, être tentés après un certain temps, d'émigrer à nouveau.

En conséquence, le Conseil des relations interculturelles recommande :

12. que l'information sur les emplois disponibles à Montréal et dans toutes les autres régions soit mieux diffusée auprès des candidats à l'immigration et que la grille de sélection soit revue de manière à sélectionner des candidats pour tous les secteurs et les régions qui offrent de bonnes perspectives d'emploi.

* * *

Par l'ensemble de ces recommandations, le Conseil vise essentiellement à ce que la société continue d'être accueillante envers tous ceux qui ont choisi d'immigrer au Québec, quels que soient leurs motifs et qui veulent participer pleinement à son développement.

**LISTE DES PERSONNES ET ORGANISMES CONSULTÉS POUR LA PRÉPARATION DE CE
MÉMOIRE. LE 6 juin 2000**

Madame Glicéria **ACOSTA**, Accueil liaison pour arrivants (ALPA).

Monsieur Pablo **ALTAMIRANO**, Comité d'adaptation de la main-d'œuvre, personnes immigrantes, (CAMO-PI).

Madame Chantale **CASTONGUAY**, Young Women's Christian Association (YWCA).

Madame Elisabeth **KHABAR DEMBIL**, Carrefour de liaison et d'aide multiethnique (CLAM).

Madame Marie-Josée **DUPLESSIS**, Centre des femmes de Montréal.

Madame Ana Luisa **ITURRIAGA**, Québec Multi-Plus inc.

Madame Cynthia **LAM**, Service à la famille chinoise du Grand-Montréal.

Madame Christine **NYIRAHATEGE**, Service aux Néo-Québécois et immigrants inc. (SANQUI).

Madame Nora **SOLARVICENS**, L'Hirondelle, Services d'accueil et d'intégration des immigrants (SAII).

TABLEAUX

TABLEAU 1 - PRINCIPAUX INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL AU QUÉBEC, ÉVOLUTION DE 1993 À 1999 ET PRÉVISIONS DE 2000 À 2003

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Population 15 ans et plus (en milliers)	5631,5	5675,2	5720,2	5764,3	5807,3	5849,7	5893,3	5934,0	5974,2	6012,4	6050,6
	1,0	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6
Population active (en milliers)	3505,2	3537,2	3554,5	3569,2	3606,2	3660,2	3701,6	3764,2	3810,2	3849,2	3888,4
Variation en %	0,6	0,9	0,5	0,4	1,0	1,5	1,1	1,7	1,2	1,0	1,0
Chômeurs (en milliers)	465,5	436,8	406,9	423,6	411,1	378,6	344,2	318,1	297,2	288,4	284,4
Variation en N	23,9	-28,7	-29,9	16,7	-12,5	-32,5	-34,4	-26,1	-21,0	-8,7	-4,0
Taux d'activité	62,2	62,3	62,1	61,9	62,1	62,6	62,8	63,4	63,8	64,0	64,3
Variation en points	-0,2	0,1	-0,2	-0,2	0,2	0,5	0,2	0,6	0,3	0,2	0,2
Taux de chômage	13,3	12,3	11,4	11,9	11,4	10,3	9,3	8,5	7,8	7,5	7,3
Variation en points	0,6	-0,9	-0,9	0,4	-0,5	-1,1	-1,0	-0,8	-0,7	-0,3	-0,2
Taux d'emploi	54,0	54,6	55,0	54,6	55,0	56,1	57,0	58,1	58,8	59,2	59,6
Variation en points	-0,6	0,7	0,4	-0,5	0,4	1,1	0,9	1,1	0,7	0,4	0,3
Emploi Total	3039,7	3100,4	3147,6	3145,6	3195,1	3281,6	3357,4	3446,0	3513,0	3560,8	3603,9
Variation en %	-0,1	2,0	1,5	-0,1	1,6	2,7	2,3	2,6	1,9	1,4	1,2

Sources : Pour 1993 à 1999, données de Statistique Canada, Enquête sur la population active. Pour les prévisions, Emploi Québec, Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail

TABLEAU 2 - ÉVOLUTION DE LA PRÉSENCE DES PERSONNES AU PROGRAMME D'ASSISTANCE-EMPLOI, SELON L'ENDROIT DE NAISSANCE ET LE STATUT, QUÉBEC, MARS 1996 À MARS 2000

Mois/année	Personnes nées à l'extérieur du Canada			Personnes nées au Canada	Total	
	Revendicateurs	Autres	Ensemble		Excluant revendicateurs	Incluant revendicateurs
Mars 1996 (N)	14744	73453	88197	470164	543617	558361
Mars 1997 (N)	12360	73115	85475	457653	530768	543128
Mars 1998 (N)	10427	68485	78912	425108	493593	504020
Mars 1999 (N)	7696	64618	72314	395536	460154	467850
Mars 2000 (N)	8037	61811	69848	374887	436698	444735
Mars 2000/mars 1996 (VAR. %)	-45,5	-15,8	-20,8	-20,3	-19,7	-20,3

Source : Ministère de la Solidarité sociale, Rapport statistique sur les prestataires du programme assistance-emploi, mensuel.

TABLEAU 3 - ÉVOLUTION DE LA PRÉSENCE DES NOUVEAUX ARRIVANTS (MOINS DE TROIS ANS) AU PROGRAMME D'ASSISTANCE-EMPLOI, QUÉBEC, 1998 ET 1999

Mois/année	Nouveaux arrivants à l'assistance-emploi	Adultes admis comme immigrants, trois dernières années	Taux de présence (%)
Décembre 1998 (N)	9566	63864	15,0
Décembre 1999 (N)	10095	63516	15,9

Source : Ministère de la Solidarité sociale, Rapport statistique sur les prestataires du programme assistance-emploi, mensuel.

TABLEAU 4 - PRINCIPAUX INDICATEURS ANNUELS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DES REVENUS, SELON L'ENDROIT DE NAISSANCE, QUÉBEC, 1998

Indicateur annuel du marché du travail	Personnes nées hors Canada	Personnes nées au Canada	Ensemble
Taux annuel d'emploi (%)	41,3	62,0	59,0
Taux annuel d'activité (%)	52,3	66,1	63,7
Taux annuel de chômage (%)	21,0	6,2	7,4
Revenus			
Revenus d'emploi ⁽¹⁾ (\$)	12 199	18 029	17 346
Revenus totaux (\$)	18 806	24 108	23 693
Taux de pauvreté ⁽²⁾ (%)	29,3	14,0	15,8

Source : Statistique Canada, Compilations spéciales de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1998, juin 2000.

Notes : (1) Salaires et traitements, revenus d'emploi autonome agricole ou non agricole
(2) Nombres de personnes sous les seuils de faibles revenus, base de 1992 et après impôts.

TABLEAU 5 - PRINCIPAUX INDICATEURS ANNUELS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DES REVENUS, SELON L'ENDROIT DE NAISSANCE, RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, 1998

Indicateur annuel du marché du travail	Personnes nées hors Canada	Personnes nées au Canada	Ensemble
Taux annuel d'emploi (%)	39,8	63,2	57,3
Taux annuel d'activité (%)	51,8	66,9	62,6
Taux annuel de chômage (%)	23,1	5,5	8,5
Revenus			
Revenus d'emploi ⁽¹⁾ (\$)	12 187	20 852	18 934
Revenus totaux (\$)	18 698	26 908	25 574
Taux de pauvreté ⁽²⁾ (%)	31,7	18,8	21,6

Source : Statistique Canada, Compilations spéciales de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1998, juin 2000.

Notes : (1) Salaires et traitements, revenus d'emploi autonome agricole ou non agricole.
(2) Nombres de personnes sous les seuils de faibles revenus, base de 1992 et après impôts.

TABLEAU 6 - TAUX DE PRÉSENCE DES IMMIGRANTS ADMIS AU QUÉBEC

Taux de présence	Année d'admission				
	1990	1991	1992	1993	1994
En 1995	84,0	82,1	77,2	77,0	79,7
En 2000	81,2	79,0	74,3	73,8	77,0

Source : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Pour 1995 : Gisèle Sainte-Marie, *Présence au Québec des immigrants admis de 1985 à 1994*, janvier 1996, tableau 1.

Pour 2000 : Caractéristiques de l'immigration au Québec, 2000, tableau 16.

TABLEAU 7 - SONDAGE DE L'OPINION PUBLIQUE SUR LE NOMBRE D'IMMIGRANTS ADMIS AU CANADA, QUÉBEC ET RESTE DU CANADA 1996, 1998 ET 2000

QUESTION : « IL Y A ... D'IMMIGRANTS AU QUÉBEC (AU CANADA) ».

	Trop (%)		Pas assez (%)		Juste assez (%)		Ne sait pas (%)	
	Québec	Canada ² ou reste du Canada.	Québec	Canada ² ou reste du Canada	Québec	Canada ou reste du Canada	Québec	Canada ² ou reste du Canada
1996 ¹	34	44	10	7	52	44	4	5
1998 ³	32	36	14	9	48	45	6	10
2000 ³	27	37	13	12	57	44	3	7

1. Angus Reid pour le Canada et Les services à la recherche JTD (1994) inc. pour le Québec.

2. Pour 1996, c'est l'ensemble du Canada. Pour 1998 et 2000, c'est le Canada excluant le Québec. Les Associés de recherche Ekos.

TABLEAU 8 - SONDAGE DE L'OPINION PUBLIQUE SUR LES PERCEPTIONS DE L'IMPACT DE L'IMMIGRATION, QUÉBEC ET RESTE DU CANADA, 1998 ET 2000

1- SUR LA CULTURE ¹ (%)						
	Affaiblit		Sans effet		Renforce	
	Québec	R.C.	Québec	R.C.	Québec	R.C.
1998	29	24	23	17	45	52
2000	33	24	28	16	38	58
2 – SUR LE CHÔMAGE ET L'EMPLOI ² (%)						
	Augmente le chômage		Sans effet		Augmente l'emploi	
	Québec	R.C.	Québec	R.C.	Québec	R.C.
1998	49	44	34	28	13	23
2000	47	41	30	30	20	26
3 – SUR LA CRIMINALITÉ ³ (%)						
	Réduit la criminalité		Sans effet		Augmente la criminalité	
	Québec	R.C.	Québec	R.C.	Québec	R.C.
1998	14	19	62	55	21	21
2000	11	15	64	61	22	20
Source : Repenser le gouvernement, sondage réalisé par Les Associés de recherche Ekos pour le compte de ministères fédéraux, provinciaux et d'autres organismes.						
Les cinq catégories de réponses sont regroupées en trois dégageant les réactions positives (plus ou beaucoup plus), neutres (sans effet) et négatives (moins ou beaucoup moins). Les non-réponses sont exclues mais non redistribuées, aussi les totaux diffèrent de 100.						
Questions :						
<ol style="list-style-type: none"> 1. Sur la culture : Étant donné que nous acceptons des immigrants de différentes cultures, est-ce que cela rend notre culture plus forte ou plus faible ? 2. Sur le chômage ou l'emploi : De manière générale, quel effet l'immigration a-t-elle sur le chômage des personnes qui vivent déjà ici ? <p>Sur la criminalité : De manière générale, croyez-vous que les immigrants sont moins ou plus susceptibles de commettre des crimes sérieux comparativement aux personnes nées au Canada ?</p>						

TABLEAU 9 - RÉGIONS DE DESTINATION ET D'ÉTABLISSEMENT (EN JANVIER 1999) DES IMMIGRANTS ADMIS DE 1991 À 1998 (EN %)

	Île de Montréal	Autres régions	Non déterminée
Région projetée de destination :			
Immigrants admis de 1991 à 1994	84,6	13,7	1,8
Immigrants admis de 1995 à 1997	73,2	18,5	8,3
Immigrants admis en 1998	72,6	17,3 ⁽¹⁾	10,1
Région d'établissement (résidant au Québec en janvier 1999)			
Immigrants admis de 1991 à 1994	69,8	19,7	10,5
Immigrants admis de 1995 à 1997	70,7	23,9	5,4
Immigrants admis en 1998	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Rapport annuel 1998-1999, p. 53.

(1) On estime que le pourcentage des régions autres que Montréal pourrait atteindre 19,1% après répartition des dossiers où l'information est manquante.

**TABEAU 10 - ÉCHANGES MIGRATOIRES INTERPROVINCIAUX
SELON LA LANGUE MATERNELLE, PAR PÉRIODE QUINQUENNALE, QUÉBEC, 1966-1996**

Période	Langue maternelle			Total
	Français	Anglais	Autre	
Du Québec vers le reste du Canada				
1966-1971	46 900	99 100	14 400	160 400
1971-1976	41 300	94 100	10 400	145 800
1976-1981	49 900	131 500	21 600	203 000
1981-1986	45 900	70 600	13 700	130 200
1986-1991 ¹	36 990	52 700	15 495	107 545
1991-1996 ¹	32 565	49 995	21 055	106 340
Du reste du Canada vers le Québec				
1966-1971				
1971-1976	33 400	46 900	4 600	84 900
1976-1981	37 200	41 900	4 700	83 800
1981-1986	31 900	25 200	4 200	61 300
1986-1991 ¹	33 000	29 000	5 000	67 000
1991-1996 ¹	42 445	30 965	7 230	81 995
	34 240	25 880	7 165	68 900
Solde interprovincial du Québec				
1966-1971				
1971-1976	-13 500	-52 200	-9 800	-75 500
1976-1981	-4 100	-52 200	-5 700	-62 000
1981-1986	-18 000	-106 300	-17 400	-141 700
1986-1991 ¹	-12 900	-41 600	-8 700	-63 200
1991-1996 ¹	5 455	-21 735	-8 255	25 550
	1 680	-24 125	-13 895	-37 445

Sources : 1966-1971 à 1981-1986 : R. Lachapelle et G. Grenier, cité par M. Termote, 1991, p. 308, 1986-1991 : Statistique Canada, Recensement de 1991, 93-322, tableau 4, 1991-1996 : Statistique Canada, Recensement de 1996, fichier PAYS_L1.

Ces données sont tirées de la publication de l'Institut de la statistique du Québec, D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie, p. 99.

1. Les chiffres par langue ne comprennent que les réponses de langue maternelle unique. Cependant, le total inclut les cas de langues maternelles multiples

**TABLEAU 11 - NOMBRE DE MIGRANTS INTERPROVINCIAUX, PAR PÉRIODE QUINQUENNALE, QUÉBEC,
1966-1996**

	1966-1971	1971-1976	1976-1981	1981-1986	1986-1991	1991-1996
Émigrants	160 400	145 800	203 000	130 200	107 545	106 340
Taux d'émigration % ¹	2,93	2,54	3,41	2,17	1,70	1,64
Immigrants	84 900	83 800	61 300	67 000	81 995	68 900
Solde interprovincial	-75 500	-62 200	-141 700	-63 200	-25 550	-37 445

1. Taux sur la population soumise au risque, soit la population présente au Québec au début de la période.

Sources : Pour 1966-1971 à 1981-1986 : R. Lachapelle et G. Grenier, cité par M. Termote, 1991, p. 308-309 et Recensements de 1991 et 1996.

Ces données sont tirées de la publication de l'Institut de la statistique du Québec, *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, p. 94.

Le Conseil des relations interculturelles

Le président Arlindo Vieira

Les membres Abebech Assefa
Rivka Auginfeld
Rachida Azdouz
Vivian B. Lymburner
Jocelyn Berthelot
Marie-Thérèse Chicha
Raymond Chrétien
Catherine Gilbert
Sadroudine Pirbay
Augustin Raharolahy
David Sultan

SANS DROIT DE VOTE

Nicole Brodeur, sous-ministre

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration